

# **Les sujets évoqués en conseil municipal du 13 novembre 2014**

## **Taxe d'aménagement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer de la part communale de la taxe d'aménagement 100% de la surface fiscale des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

## **Mission ATESAT**

La communauté de commune les Portes de l'Anjou propose d'apporter une aide technique aux communes pour la gestion de la voirie, la programmation et à la maîtrise d'oeuvre des travaux d'entretien et de réparation de la voirie et la définition des compétences à transférer à un groupement de communes. Le conseil municipal accepte d'adhérer à cette nouvelle prestation et - autorise M. le Maire à signer une convention de services avec la Communauté de Communes des Portes de l'Anjou.

## **Adhésion au contrat d'assurance groupe « Risques Statutaires »**

La commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire pour le personnel communal.

## **Application de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux)**

La commune a réalisé et financé les travaux de voirie et d'adduction des réseaux « eau et assainissement » Impasse du Lavoir . Il avait été convenu avec les pétitionnaires qu'une participation (PVR) de 8 000,00 € et la taxe de raccordement à l'égout pour un montant de 1 500 €.

## **Convention SPA 2015**

En 2015, le coût de cette prestation de services pour la commune s'élève à 468,60 € pour 1562 habitants.

## **Travaux de voirie 2014**

Un marché adapté (MAPA) a été passé pour des travaux de voirie 2014 répartis en sections de fonctionnement et d'investissement avec l'entreprise JUGE TP :

- Travaux d'investissement (restructuration de la VC n°12) pour 45 515,40 € TTC
- Travaux de fonctionnement (fossés, réparation et revêtement) pour 41 728,80 € TTC

## **Achat de matériels pour la salle des sports**

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter l'ensemble de ces matériels soit :

- 4 tribunes mobiles 2 rangs galvanisées (10/12 places) pour 3 643,20 € TTC
- 1 paire d'afficheurs 24' avec support pour 1 231,20 € TTC
- 2 filets de tennis avec poteaux et régulateur de tension pour 393,60 € TTC

## **TAP**

L'aide de l'Etat pour cette année est de 4700,00 € et sera renouvelée pour la rentrée de 2015. Des fournitures et du matériel vont être commandés pour les activités mises en

place. En moyenne près de 40 enfants sont présents chaque soir, ils sont satisfaits des activités proposées. Toutefois, la durée de  $\frac{3}{4}$  heure est beaucoup trop courte pour être efficace. Il est également prévu de faire un point avec les familles. La convention avec la CAF est actuellement en cours de signature. Cette aide prendra en compte le nombre des présents à chaque séance.

### **Bilan des commissions communales**

- **« Commission Voirie »** : Des aménagements paysagers sont prévus pour l'allée des flèches perdues, le nouveau parking de la salle des fêtes et l'aménagement du lavoir.
- **« Commission Communication »** : Des élus sont allés au CYBER CENTRE de Champigné créé en 2005. L'animation est gérée par une association composée d'un président, d'une secrétaire et d'un salarié, monsieur CHAUVINEAU. Le local, propriété de la mairie de Champigné, est entretenu par du personnel communal. Le matériel informatique appartient à la communauté de communes du Haut Anjou qui verse une subvention à l'association. Il est prévu de faire le point avec la communauté de communes sur une nouvelle utilisation de notre Cyber Base.
- **« Commission Finances »** : Une première réunion de la commission en vue de préparer le budget 2015 est prévue le 2 décembre 2014 à 20h00. Les premiers projets d'investissement seront évoqués lors de cette réunion.
- **« Art et Chapelles »** : L'organisation de cette manifestation sera partagée avec les associations du théâtre d'été et de l'assemblée de Saint Germain, car l'église est utilisée lors de ces deux week-ends.
- **« Commémoration de la Grande Guerre »** : La participation des deux écoles ne pourra se faire que l'année prochaine. Quant à la visite de l'exposition préparée par les archives départementales, seuls les élus ont pu s'y rendre. Les écoles n'étaient pas disponibles.